

RÉGLEMENTATION ET IMPLANTATION des produits de marquage routier En milieu URBAIN

N°02^U



Formation en présentiel
Saint Sylvain d'Anjou
49480 Verrières en Anjou



Applicateur

Débutant. Plus de 18 ans



Nombre de personnes :
4 à 12 personnes



Durée : 2 jours
8h/12h et 14h/17h



Session Théorique
Session pratique

Manipulation de produits
Application avec ou sans machine



Qualité de l'intervenant

Consultant externe spécialisé dans
les produits de marquage routier
(expérience / réglementation / mise
en œuvre et rapport chantier).



Documents remis

Attestation de présence
Certificat ForQuali



Tarif

864€ TTC/2 jours/pers.
(2 déjeuners, 1 dîner et 1 nuit d'hôtel avec
petit déjeuner)

INSCRIPTION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
15 JOURS AVANT LA FORMATION

*Pensez aux différentes
solutions de financements !*

Demande de renseignements :

forquali@gevekomarkings.fr

Inscription en ligne sur :

www.geveko-markings.fr/forquali



Pour toute situation de handicap,
veuillez prévenir M. Haloche
au 09 73 01 95 77 ou Mme Dunay
au 02 41 21 22 66

OBJECTIFS

- Maîtriser l'instruction interministérielle de la sécurité routière en milieu urbain
- Être capable de réaliser des implantations de la signalisation horizontale en milieu urbain
- Implanter le balisage du chantier en milieu Urbain

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporama en salle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Type QCM

PROGRAMME

- 1- Réglementation et implantation des marquages routiers « livre 1, 7ème partie »
 - a. Utilisation et implantation des modulations des marquages
 - b. Largeur des marquages suivant le type de modulation et type de route
 - c. Réglementation pour les passages piétons, arrêt de bus, place handicapé, dent de requins, pistes cyclables ou bandes cyclables... Implantation et longueur de ligne continue, arrêt de feux, couloir bus...
- 2- Réglementation de la signalisation temporaire « livre 1, 8ème partie »
 - a. Signalisation des chantiers en zone urbaine
 - b. Signalisation des véhicules et engins de chantier
 - c. Signalisation du personnel « EPI »
 - d. Le Balisage
 - e. La sécurité sur chantier

Date limite d'inscription : 15 jours avant la formation

Pensez aux différentes solutions de financements !